



LE MAIRE RADIÉ DES LISTES ÉLECTORALES!

EDITION SPECIALE

Revue de la presse locale et nationale :

DÉCISION DE JUSTICE

La Commission de Révision des Listes Électorales, présidée par le Maire et composée de membres de sa majorité municipale, n'a pas donné suite à la demande d'examen du cas de Monsieur François ROGER [voir en page 2]. Le Tribunal de Fontainebleau en a jugé autrement et a radié cette personne des listes électorales. Il s'est inscrit sur les listes électorales, mais le Tribunal en a décidé autrement.

Parmi les motivations du Tribunal, figure le fait que cette personne n'a pas démontré qu'elle versait une « contribution locale dans la commune de Champagne sur Seine » et qu'elle a apporté « des éléments insuffisants à établir l'existence d'un domicile réel sur la commune de Champagne sur Seine ». Les attendus du jugement précisent en outre que la personne en question « n'a pas produit de preuve » qu'il « vivait à Champagne sur Seine depuis trois ans [...] pas même une attestation de la personne qui l'hébergeait à titre gratuit, laquelle ne pourrait en tout état de cause caractériser une attache familiale ».

Notre maire actuel a enfin réussi à faire parler de Champagne sur Seine dans les médias. Cependant, les Champenois auraient sans doute préféré que ce soit en bien, par rapport à des actions d'utilité publique comme par exemple pour annoncer un développement économique local important.

Le maire radié des listes électorales

Le premier élu de Champagne-sur-Seine (77) a été sanctionné. Il ne vit pas assez dans sa commune

Champagne-sur-Seine

Le maire radié des listes électorales

Le Parisien

Le Journal du dimanche

A Champagne, le maire radié des listes

François Roger (OVG), maire de Champagne-sur-Seine, petite commune de 7 000 habitants en Seine-et-Marne, vient d'être radié des listes électorales.

Tension au conseil après la radiation du maire

Le Parisien

Le Parisien

Aussi dans Le Figaro, France Soir... et sur France 3 Ile-de-France,

LA VÉRITÉ SUR L'AFFAIRE.

Le Maire a été radié des listes électorales de Champagne sur Seine. C'est le fruit de longues recherches procédurales menées dans le dédale de la réglementation et le résultat partiel d'un travail mené dans l'intérêt de la commune depuis plusieurs mois [voir rappel historique en page 2].

Ce n'est pas du harcèlement.

Cette action n'est pas dirigée contre un homme, bien qu'elle touche une personne en particulier. D'ailleurs, nous avons déjà proposé aux membres de la majorité de travailler ensemble, dans l'intérêt de Champagne. Ils ont jusqu'alors toujours rejeté nos propositions.

Nous avons agi dans un désir de clarifier les choses.

Les électeurs ont été trompés lors de la campagne de mars 2001 par les affirmations d'une des têtes de liste qui prétendait habiter et vivre sur notre commune. Dans un souci de clarté vis à vis de la population, le Tribunal a tranché.

Les membres de la majorité sont en train de cautionner ce qu'un tribunal a sanctionné. Aux Champenois de juger !!!

Son équipe s'affirme maintenant solidaire de sa mésaventure car même son Premier Adjoint avoue publiquement qu'il connaissait cette vérité. L'action menée se situe aux antipodes d'une action partisane et politicienne. Il s'agit d'une action locale avec des retentissements qui se doivent d'être locaux avant tout.

Ce manque de respect envers les Champenois a été en outre renforcé par une lettre signée du Maire, sur papier à entête de la Ville et timbre officiel, adressée à un conseiller municipal trop curieux à son goût, le menaçant d'être poursuivi en Justice, en juillet 2001, affirmant qu'il payait des impôts alors qu'il n'a pas pu démontrer ses affirmations devant le Tribunal.

Le devoir de veille de l'opposition municipale continuera, dans le respect des idées de chacun de ses membres et dans le respect des personnes, y compris des membres de la majorité. S'opposer, c'est dénoncer les manquements, dans l'intérêt des Champenois. Maintenant, s'il devait y avoir de nouvelles élections municipales à Champagne, quel que soit le résultat, ce ne serait pas la victoire d'un camp sur un autre, mais bien celle des Champenois.